

LONDETAR : Fiche de données de sécurité

Date de révision 19.12.2017

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MELANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit LONDETAR
Substance pure/préparation Préparation

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée Herbicide

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la Fiche de données de sécurité

M.CAZORLA, S.L.
C/ Aigueta, n° 4
17761 CABANES (Espagne)
Téléphone : +34 972 504443
Téléfax : +34 972 670734
Adresse e-mail : info@mcazorla.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

France ORFILA (France) : + 01 45 42 59 59

Centres Antipoison :

Organisme / Société	Adresse	Téléphone
ORFILA		+33 1 45 42 59 59
Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Angers C.H.U	4, rue Larrey 49033 Angers Cedex 9	+33 2 41 48 21 21
Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Rennes CHRU, Hôpital Pontchaillou, Pavillon Clemenceau	2 rue Henri-le-Guilloux 35043 Rennes Cedex 09	+33 2 99 59 22 22
Centre de Toxicovigilance et de Toxicologie Clinique de Rouen Hôpital Charles Nicolle	1, rue de Germont 76031 Rouen Cedex	
Centre Antipoison et de Toxicovigilance de BORDEAUX CHU Pellegrin Tripode	Place Amelie Raba-Leon 33076 Bordeaux Cedex	+33 5 56 96 40 80
Centre de Toxicovigilance et de Toxicologie Clinique de Grenoble CHRU Hôpital Albert Michallon	BP 217 38043 Grenoble Cedex 09	
Centre Antipoison et de Toxicovigilance de LYON	162, avenue Lacassagne Bâtiment A, 4ème étage 69424 Lyon Cedex 03	+33 4 72 11 69 11
Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Marseille Hôpital Sainte Marguerite	270 boulevard de Sainte Marguerite 13274 Marseille Cedex 09	+33 4 91 75 25 25
Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Paris Hôpital Fernand Widal	200 rue du Faubourg Saint-Denis 75475 Paris Cedex 10	+33 1 40 05 48 48
Centre de Toxicovigilance et de Toxicologie Clinique de Reims Hôpital Maison Blanche	45, rue Cognac-Jay 51092 Reims Cedex	
Centre Antipoison et de Toxicovigilance de STRASBOURG Hôpitaux universitaires	1 Place de l'Hôpital BP 426 67091 Strasbourg Cedex	+33 3 88 37 37 37
Centre Antipoisons et de Toxicovigilance de Toulouse Hôpital Purpan, Pavillon Louis Lareng	Place du Docteur Baylac 31059 Toulouse Cedex	+33 5 61 77 74 47
Centre Antipoison et de Toxicovigilance de LILLE	Centre Antipoison et de Toxicovigilance de LILLE	0 800 59 59 59
C.H.R.U	C.H.R.U	+33 3 83 22 50 50

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 Classification du mélange

Classification conformément aux Directives UE 67/548/CEE ou 1999/45/CE

Code(s) R N;R50/53

Pour le texte complet des phrases R mentionnées dans cette section, voir article 16

Classification conformément au Règlement (CE) No 1272/2008

Lésions oculaires graves/irritation

LONDETAR : Fiche de données de sécurité

Date de révision 19.12.2017

Oculaire Catégorie 2 -H319
Toxicité aquatique aiguë Catégorie 1 - H400
Toxicité chronique pour le milieu
Aquatique Catégorie 1 - H410

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans cette Section, voir Section 16

2.2 Éléments d'étiquetage

Éléments d'étiquetage selon le Règlement (CE) N° 1272/2008



Mention d'avertissement

ATTENTION

Mentions de danger

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux

H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Conseils de prudence - UE (par 28, 1272/2008)

P280 - Porter des gants de protection/un équipement de protection des yeux/un équipement de protection du visage

P273 - Éviter le rejet dans l'environnement

P264 - Se laver le visage, les mains et toute surface de peau exposée soigneusement après manipulation

P391 - Recueillir le produit répandu

P501 - Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation nationale

Mentions de danger spécifiques de l'UE

EUH208 - Peut produire une réaction allergique

EUH401 - Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement

Délai de réentrée en parcelles traitées : 24 heures.

2.3 Autres dangers

Aucune information disponible

3. COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

3.2. MÉLANGES

Nom chimique	N° CE	N°CAS	% en poids	Classification (Dir. 67/548)	Classification (Règ.1272/2008)	N°REACH
Sodium Lignosulfonate	--	8061-51-6	1-5	--	Skin Irrit.2 ; H315 Eye Irrit.2 ; H319	Aucune donnée disponible
Bensulfuron-méthyl	401-340-6	83055-99-6	60-70	--	Skins Sens.1 ; H317 Aquatic Chronic 2 ; H411	Aucune donnée disponible

Pour le texte complet des phrases R mentionnées dans cette section, voir article 16

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans cette Section, voir Section 16

4. PREMIERS SECOURS

4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette)

Contact oculaire En cas de contact oculaire, retirer les lentilles de contact et rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes

Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste

Contact avec la peau Rincer immédiatement au savon et à grande eau
Consulter un médecin si nécessaire

Ingestion Se rincer la bouche à l'eau
Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise

Inhalation Amener la victime à l'air libre
Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise

LONDETAR : Fiche de données de sécurité

Date de révision 19.12.2017

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune information disponible.

4.3 Indications quant à une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial

Traiter les symptômes.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

- Jet d'eau pulvérisée
- Mousse
- Agent chimique sec
- Dioxyde de carbone (CO₂)

Moyens d'extinction déconseillés

Ne pas utiliser de jet d'eau sous pression, risque de disperser et d'étendre l'incendie.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger spécial Aucune information disponible

5.3 Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTEL

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Évacuer le personnel vers des zones sûres

Éviter le contact avec la peau et les yeux

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger

Le produit ne doit pas contaminer les eaux souterraines

Ne pas évacuer vers les eaux de surface ni le réseau d'égouts

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Récupérer le produit par balayage ou aspiration sans faire de poussières.

Ramasser et mettre dans des conteneurs correctement étiquetés.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Manipulation

Mettre en place une ventilation adaptée

S'assurer que les rince-œil et les douches de sécurité sont proches du poste de travail

Mesures d'hygiène

Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conservier le récipient bien fermé, au sec et dans un endroit bien ventilé

Conservier à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune information disponible.

LONDETAR : Fiche de données de sécurité

Date de révision 19.12.2017

8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition

Appliquer les mesures techniques conformes aux limites d'exposition professionnelle
http://limitvalue.ifa.dguv.de/Webform_gw.aspx

Niveau dérivé sans effet (DNEL)

Aucune information disponible

Concentration prévisible sans effet (PNEC)

Aucune information disponible

8.2 Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques Mettre en place une ventilation adéquate, en particulier dans les zones confinées

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux -.
Protection de la peau -.
Protection des mains -.
Protection respiratoire -.

Autres équipements de protection

Pour protéger l'opérateur, porter :

Pulvérisateurs à rampe ou à jet projeté :

Pendant le mélange/chargement :

- Gants en nitrile certifiés EN 374-3 ;
- Combinaison de travail en polyester 65%/coton 35% avec un grammage de 230 g/m² ou plus avec traitement déperlant ;
- EPI partiel (blouse ou tablier à manches longues) de catégorie III et de type PB (3) à porter par-dessus la combinaison précitée ;
- Protections respiratoires certifiées : demi-masque certifié (EN 140) équipé d'un filtre P3 (EN 143) ou A2P3 (EN 14387)
- Lunettes ou écran facial certifié norme EN 166 (CE, sigle 3) ;
- Bottes de protection conformes selon la norme EN 13 832-3

Pendant l'application :

- Combinaison de travail en polyester 65%/coton 35% avec un grammage de 230 g/m² ou plus avec traitement déperlant ;
- Bottes de protection conformes selon la norme EN 13 832-3

Si application avec tracteur avec cabine :

- Gants en nitrile certifiés EN 374-2 à usage unique, dans le cas d'une intervention sur le matériel pendant la phase de pulvérisation. Dans ce cas, les gants ne doivent être portés qu'à l'extérieur de la cabine et doivent être stockés après utilisation à l'extérieur de la cabine ;

Si application avec tracteur sans cabine :

- Combinaison de protection de catégorie III type 4 avec capuche
- Gants en nitrile certifiés EN 374-2 à usage unique, dans le cas d'une intervention sur le matériel pendant la phase de pulvérisation ;
- Protections respiratoires certifiées : demi-masque certifié (EN 140) équipé d'un filtre P3 (EN 143) ou A2P3 (EN 14387)

Pendant le nettoyage du matériel de pulvérisation :

- Gants en nitrile certifiés EN 374-3 ;
- Combinaison de travail en polyester 65%/coton 35% avec un grammage de 230 g/m² ou plus avec traitement déperlant.
- EPI partiel (blouse ou tablier à manches longues) de catégorie III et de type PB (3) à porter par-dessus la combinaison précitée.
- Lunettes ou écran facial certifié norme EN 166 (CE, sigle 3) ;
- Bottes de protection conformes selon la norme EN 13 832-3.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Aucune information disponible

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect Beige

LONDETAR : Fiche de données de sécurité

Date de révision 19.12.2017

État physique solide
Granulés à disperser dans l'eau.

Odeur Aucune information disponible

Propriété	VALEURS	Remarques/ Méthode
pH	7	(1% solution)
Point de fusion/point de congélation		Aucune information disponible
Point/ Intervalle d'ébullition		Aucune information disponible
Point d'éclair		Sans objet
Inflammabilité (solide, gaz)	N'est pas facilement inflammable	CE A.10
Pression de vapeur	4.99 x 10 ⁻⁹ Pa @ 20°C	OECD 104 / EC A.4
Densité apparente	0.79 g/mL	Avant tassement
	0.85 g/mL	Après tassement / CIPAC MT 169
Solubilité dans d'autres solvants		Aucune information disponible
Coefficient de partage : n-octanol / eau	Aucune information disponible	
Température d'auto-inflammabilité		Aucune information disponible
Température de décomposition		Aucune information disponible
Viscosité	Sans objet	Viscosité dynamique
Propriétés comburantes	Non comburant (selon le test A17)	
Propriétés explosives	Du fait de la structure chimique du produit, une réaction explosive n'est pas envisageable. ECC A 14	

9.2 AUTRES INFORMATIONS

Teneur en COV Aucune information disponible

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1 Réactivité

Aucune information disponible.

10.2 Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Aucune information disponible.

10.4 Conditions à éviter

Tenir à l'écart des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'ignition

10.5 Matières incompatibles

Pas de matières à signaler spécialement

10.6 Produits dangereux résultant de la décomposition

Oxydes de carbone

Oxydes d'azote (NO_x)

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Effets locaux

Inhalation

Pas d'information disponible.

Contact oculaire

Pas d'irritation oculaire. (lapin).

Contact avec la peau

Pas d'irritation de la peau. (lapin).

Ingestion

Jusqu'au 31 mai 2015 : non concerné

A partir du 1er Juin 2015 : non concerné.

DL50 orale

> 5000 mg/kg (rat)

DL50 cutanée

> 2000 mg/kg (lapin)

CL50 par inhalation

> 7.5 mg/l

Toxicité chronique

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Aucune information disponible.

Sensibilisation

N'a pas d'effet sensibilisant. (Cobaye).

Effets cancérogènes

Aucune information disponible

LONDETAR : Fiche de données de sécurité

Date de révision 19.12.2017

EFFETS MUTAGÈNES	Aucune information disponible
Effets sur la reproduction	Aucune information disponible
STOT - exposition unique	Aucune information disponible.
STOT - exposition répétée	Aucune information disponible.

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1 Toxicité

CE50/72h/algues = 0.0068 mg/L (Selenastrum capricornutum)
CL50/48h/daphnie = > 99 mg/L (Daphnia magna)
CL50/poisson/96 h = > 270 mg/L (Oncorhynchus mykiss)
Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

12.2 Persistance et dégradabilité

Aucune information disponible

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Aucune information disponible

12.4 Mobilité dans les sols

Aucune information disponible.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune information disponible

12.6 Autres effets indésirables

Aucune information disponible.

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus / produits non utilisés

Éliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur.

Emballages contaminés Éliminer les emballages vides via les collectes organisées par les partenaires de la filière ADIVALOR.

No de déchet suivant le CED 020108 - déchets agrochimiques contenant des substances dangereuses.

AUTRES INFORMATIONS Selon le code européen des déchets (CED) le code de déchet n'est pas relatif au produit lui-même mais à son application.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

ADR/RID

14.1 N° ONU	UN3077
14.2 Nom d'expédition	Matière dangereuse du point de vue de l'environnement, solide, n.s.a (Bensulfuron methyl)
14.3 Classe de danger	9
14.4 Groupe d'emballage	III
14.5 Danger pour l'environnement	Oui
14.6 Dispositions spéciales	274, 335, 375, 601
Code de restriction en tunnel	(E)

IMDG/IMO

14.1 N° ONU	UN3077
14.2 Nom d'expédition	Environmentally hazardous substances, solid n.o.s. (Bensulfuron methyl)
14.3 Classe de danger	9
14.4 Groupe d'emballage	III
14.5 Danger pour l'environnement	Polluant marin
14.6 Dispositions spéciales	274, 335, 966, 967, 969

IATA/ICAO

14.1 N° ONU	UN3077
14.2 Nom d'expédition	Environmentally hazardous substances, solid n.o.s. (Bensulfuron methyl)
14.3 Classe de danger	9

LONDETAR : Fiche de données de sécurité

Date de révision 19.12.2017

14.4 Groupe d'emballage	III
14.5 Danger pour l'environnement	Oui
14.6 Dispositions spéciales	A97, A158, A179, A197

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Rubrique ICPE	Jusqu'au 31 mai 2015 : Rubrique 1172 A partir du 1er Juin 2015 : 4510
Homologation n° :	8900338

- Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour l'homme et l'environnement

Inventaires internationaux

TSCA	Est conforme
EINECS/ELINCS	Est conforme
DSL/NDSL	Est conforme
PICCS	Est conforme
ENCS	Est conforme
Chine	-
AICS (Australie)	Est conforme
KECL	Est conforme

Légende

TSCA -	Loi des États-Unis sur le contrôle des substances toxiques, section 8(b), inventaire
DSL/NDSL -	Liste canadienne des substances domestiques/Liste canadienne des substances non domestiques
EINECS/ELINCS -	Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes/Liste européenne des substances chimiques notifiées
PICCS -	Inventaire philippin des substances et produits chimiques
ENCS -	Liste japonaise des substances chimiques existantes et nouvelles
IECSC -	Inventaire chinois des substances chimiques existantes
AICS -	Inventaire australien des substances chimiques
KECL -	Liste coréenne des substances chimiques existantes et évaluées

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été effectuée.

16. AUTRES INFORMATIONS

Texte intégral des phrases R citées dans les sections 2 et 3

R43 - Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau

R36/38 - Irritant pour les yeux et la peau

R50/53 - Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique

R51/53 - Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique

Texte intégral des mentions H citées dans les sections 2 et 3

H315 - Provoque une irritation cutanée

H317 - Peut provoquer une allergie cutanée

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux

H400 - Très toxique pour les organismes aquatiques

H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Sections mises à jour: 2.2, 8, Autres équipements de protection

Cette fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du Règlement (CE) No. 1907/2006

Clause de non-responsabilité

Les renseignements contenus dans ce document sont donnés dans l'état actuel de nos connaissances à la date de publication. Ils concernent le PRODUIT EN L'ÉTAT. En cas de formulation ou de mélange, s'assurer qu'aucun nouveau danger ne puisse apparaître. L'attention des utilisateurs est attirée sur les risques éventuellement encourus lorsque ce produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est destiné. Cette fiche ne doit être utilisée et reproduite qu'à des fins de prévention et

LONDETAR : Fiche de données de sécurité

Date de révision 19.12.2017

desécurité. Il est de la responsabilité du détenteur du produit de transmettre cette fiche de données de sécurité à toute personne qui pourrait entrer en contact avec le produit. Pour les usages et doses d'emploi homologués, se référer aux informations indiquées sur l'emballage.